

PRÉAVIS N° : 52/23
Demande d'un crédit de CHF 590'000.00 pour le remplacement de conduites d'eau et de gaz à l'avenue du Fey et au chemin du Champ-du-Gour
CONSEIL COMMUNAL DU 12 DECEMBRE 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.00 par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 15 novembre 2023 en compagnie de Monsieur Serge Demierre, Municipal des Finances. Notre commission tient à le remercier pour sa disponibilité et les réponses à nos questions. Notre commission a ensuite siégé le 28 novembre 2023 afin de valider le présent rapport.

FINANCEMENT

Un crédit de CHF 590'000.00 pour le remplacement des conduites d'eau et de gaz à l'avenue du Fey et au chemin du Champ-du-Gour est sollicité.

Le choix d'entreprendre les travaux est dû au très mauvais état des conduites et profite de la simultanéité de ceux entrepris pour la mise en place du CAD.

Le devis résumé est le suivant :

	Objet	Eau potable	Gaz
A.	Génie civil	112'155.00	112'155.00
B.	Appareillage	122'000.00	98'000.00
C.	Étude et direction des travaux	13'000.00	13'000.00
D.	Géomètre	11'000.00	11'000.00
E.	Divers et imprévus env. 10%	25'841.00	23'384.00
	TOTAL INTERMEDIAIRE	283'996.00	257'539.00
	TVA 8.1%	23'004.00	20'861.00
	TOTAL FINAL TTC	307'000.00	278'400.00
	ARRONDI A	310'000.00	280'000.00

Aucun montant n'est inscrit au plan des investissements et il n'existe aucun fonds de réserve pouvant servir à cette réalisation.

Selon les disponibilités et planifications financières de la Commune, le montant du crédit nécessaire sera assuré, si possible par les liquidités courantes. L'incidence financière de cet investissement, en cas d'emprunt, peut être résumée de la façon suivante :

- Les dépenses seront amorties en 30 ans maximum, représentant une charge d'amortissement annuelle de CHF 17'000.00 ;
- Le coût annuel moyen de la dette avec un taux hypothétique de la dette de 2,5% sera de CHF 7'375.00.

Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature est de CHF 69 millions, mais la limite interne d'endettement selon la capacité économique d'endettement se situe à CHF 56.7 millions. De plus, les liquidités communales se montent, à la date de l'audition, à environ CHF 8.3 millions, et la dette communale est de CHF 13 millions. Ainsi, les finances communales permettent le financement de ces travaux.

CONCLUSIONS

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

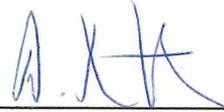
LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 52/23
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- 1. **autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de conduites d'eau potable et de gaz à l'avenue du Fey et au Chemin du Champ-du-Gour,**
- 2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 310'000.- pour le remplacement des conduites de distribution d'eau potable,**
- 3. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 280'000.- pour le remplacement des conduites de distribution du gaz,**
- 4. **prend acte que les dépenses seront comptabilisées à l'actif du bilan,**
- 4. **prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en trente ans au maximum,**

- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 28 novembre 2023 : Madame Sandrine Bosse Buchanan ainsi que Messieurs Jakup Isufi, Julien Pittet, Patrick Soppelsa et Colin Grand.

Moudon, le 28 novembre 2023



**Alexandre Anthonioz
Rapporteur**